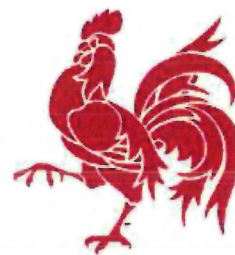


VILLE DE
CHIEVRES



Wallonie

Commune de 7950 CHIEVRES

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **Mr PRICIU Adrian, domicilié à 7950 CHIEVRES, rue Robert Flament, 4**

Le terrain concerné est situé à **7950 CHIEVRES, rue du Trieu, 44** est cadastré **1ère division section C n°727E**.

La demande concerne la construction d'une annexe à l'arrière de l'habitation

Le projet présente les caractéristiques suivantes : le projet est soumis à annonce de projet suivant l'article R.IV.40-2° du CoDT concernant la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contigües.

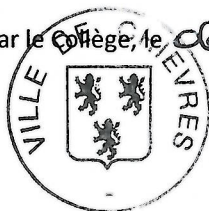
Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 8h00 à 16h00 à l'adresse suivante : Rue du Grand Vivier n°2 à 7950 CHIEVRES. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme, téléphone : 068/656 829, mail : d.soris@chievres.be, dont le bureau se trouve à 7950 CHIEVRES, rue du Grand Vivier n°2.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **15/07/2020** au **31/08/2020** au collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue du Grand vivier n°2 à 7950 CHIEVRES.

La Directrice Générale,

Mme M-L VANWIELENDAELE

Par le Collège, le 06/07/2020



Le Bourgmestre,

M. C. DEMAREZ

